

## Projet de veille éducative

### 1) Objectifs du projet

Le dispositif s'adresse aux enfants de 2 à 17 ans.

Il s'agit d'accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou qui risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours.

#### **\* L'enfant et la famille au centre du dispositif**

Les différents partenaires intervenant dans le dispositif affirment le rôle prépondérant des parents dans l'éducation de leurs enfants. Ils doivent donc occuper une place centrale dans la démarche, et être associés à toutes les étapes du projet qui concerne leur enfant dans le respect de leur vie privée, de leur identité. De même l'enfant qui est au centre de la démarche doit, dans la mesure de ses capacités, être associé le plus possible, son adhésion étant nécessaire au succès du projet.

Un des objectifs du dispositif est de rendre les familles actrices du projet proposé à leur enfant en développant les actions, les soutiens, qui leur permettent de mieux l'accompagner, et qui renforcent leurs compétences.

#### **\* Une approche globale et concertée de l'enfant, une mise en place d'actions personnalisées et cohérentes**

En réunissant les parents et les différents acteurs du champ éducatif, le dispositif vise à prendre en compte la globalité de la situation de l'enfant. C'est à dire que peuvent être abordés les différents aspects de sa vie : la scolarité, la santé, la pratique des loisirs (...). Cela permet d'appréhender non seulement ses difficultés mais également ses ressources et de porter un regard commun sur sa situation. Les regards croisés des parents et des intervenants éducatifs permettent d'avoir une approche plus complète de la situation.

Le dispositif vise la construction d'un programme d'actions personnalisées, tenant compte des difficultés de l'enfant, coordonnées et pouvant concerner plusieurs domaines (scolarité, santé, social, etc.). En fonction du programme d'action chacun sera à même de mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires à la réussite du projet.

Il vise aussi à assurer une continuité dans le suivi des parcours éducatifs des enfants concernés.

#### **\* Agir en faveur des enfants qui sont les plus en situation de fragilité**

Le dispositif met l'accent sur les enfants en situation de fragilité, en risque d'exclusion, ou sur ceux qui ont besoin d'un coup de pouce ponctuel, afin qu'ils puissent accéder à un parcours enrichissant non seulement sur le plan de la scolarité mais aussi plus largement sur un plan personnel.

#### **\* Travailler la confiance en soi**

Très souvent, les enfants en voie de rupture ont une perte de confiance dans leurs possibilités. Une place importante dans le dispositif doit donc être accordée à valoriser

l'image de soi à travers les supports les plus adaptés, à renforcer ses capacités à faire des choix, à être acteur et à prendre des responsabilités. C'est pourquoi au-delà des difficultés repérées, il faut s'attacher à valoriser ce qui va bien pour chaque enfant inscrit dans le dispositif. L'adhésion de l'enfant à la démarche proposée est une condition essentielle à sa réussite.

#### **\* Ré-interroger les pratiques institutionnelles**

Chaque partenaire reste investi du projet qu'il construit avec l'enfant qui peut être orienté vers le dispositif. Le travail partenarial en favorisant les regards croisés sur une situation, doit pouvoir permettre à chacun de se ré-interroger sur ses pratiques et d'avoir une vision nouvelle à la fois sur la situation et sur son propre fonctionnement. Le dispositif ne saurait donc être une instance où l'on exporte certaines situations.

#### **\* Prévenir**

L'action du dispositif s'inscrit dans une visée préventive et doit tenter d'éviter la spirale de l'échec en inscrivant l'enfant dans un projet coordonné et cohérent. Le dispositif n'a et ne peut avoir de compétence dans les domaines de la protection de l'enfance ou de la prévention de la délinquance (...)

### **2) Modalités d'orientation vers le dispositif**

Tout acteur du secteur dans lequel est inscrit le dispositif peut être amené à orienter un enfant : parents, professionnels des différentes institutions, professionnels et bénévoles des associations et structures d'animations socio-culturelles.

Une orientation pourra être proposée dans l'une ou l'autre de ces situations :

\* Au moment des passages que l'on sait parfois délicats à négocier pour certains enfants et qui peuvent amener des difficultés :

- entrée à l'école maternelle
- passage de la maternelle au CP, de l'élémentaire au collège, du collège au lycée
- passage de la famille à l'école, entre le temps scolaire et le temps libre (...)

\* Lorsqu'un enfant met en difficulté les adultes dans leur action éducative, que ces derniers se trouvent dans une impasse pour lui proposer un projet.

\* Lorsque le dispositif, sans se substituer aux actions en cours, peut contribuer à améliorer l'accompagnement de l'enfant et/ou de sa famille.

\* Lorsque la situation d'un enfant nécessite « un coup de pouce » pour le maintenir dans une dynamique positive.

\* Lorsque dans une logique de prévention, la mise en place du dispositif a pour but d'éviter l'apparition ou l'aggravation de difficultés.

### **3) Le dispositif**

#### **Les missions des cellules**

Les cellules ont pour mission d'assurer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets individualisés sur leur territoire. Chaque cellule correspond à un collège et aux écoles primaires et maternelles qui y sont rattachées.

Elles fonctionnent dans le cadre de la charte déontologique qui fixe les principes du travail en partenariat.

Les équipes des cellules sont composées « d'un noyau dur » où sont représentées les institutions présentes sur le territoire, et d'un coordonnateur qui anime et coordonne l'action de l'équipe.

Selon les situations évoquées, afin d'en affiner la compréhension, des intervenants extérieurs peuvent être invités.

Après avoir pris contact avec l'enfant et ses parents, avec l'aide de la personne la mieux placée, le coordonnateur réunit autour de la situation de l'enfant les personnes à même d'apporter leurs compétences afin d'œuvrer à la résolution des difficultés éducatives repérées.

Bien que la participation des parents soit recherchée à toutes les étapes du projet, il est néanmoins possible de mettre en place des réunions « techniques » dès que leur accord a été recueilli.

Des objectifs sont fixés avec les parents et l'enfant, un projet est alors construit par toutes les personnes présentes.

Le suivi du projet est assuré par le coordonnateur de la cellule avec l'appui des personnes qui ont participé à son élaboration (échanges d'informations, réunions si besoin...).

L'évaluation est continue et des réajustements peuvent avoir lieu. Elle se fait selon des critères définis en fonction des objectifs fixés avec la famille et l'enfant.

Les informations nominatives sont codées afin de respecter les principes de la charte de déontologie, les dossiers nominatifs sont détruits à la fin du « parcours ».

Régulièrement, le coordonnateur réunit le « noyau dur » afin de faire le bilan du fonctionnement de la cellule et des problématiques rencontrées.

Ces réunions peuvent également servir de lieu de réflexion pour des propositions d'actions nouvelles, ces propositions se faisant en lien avec les acteurs de terrain.

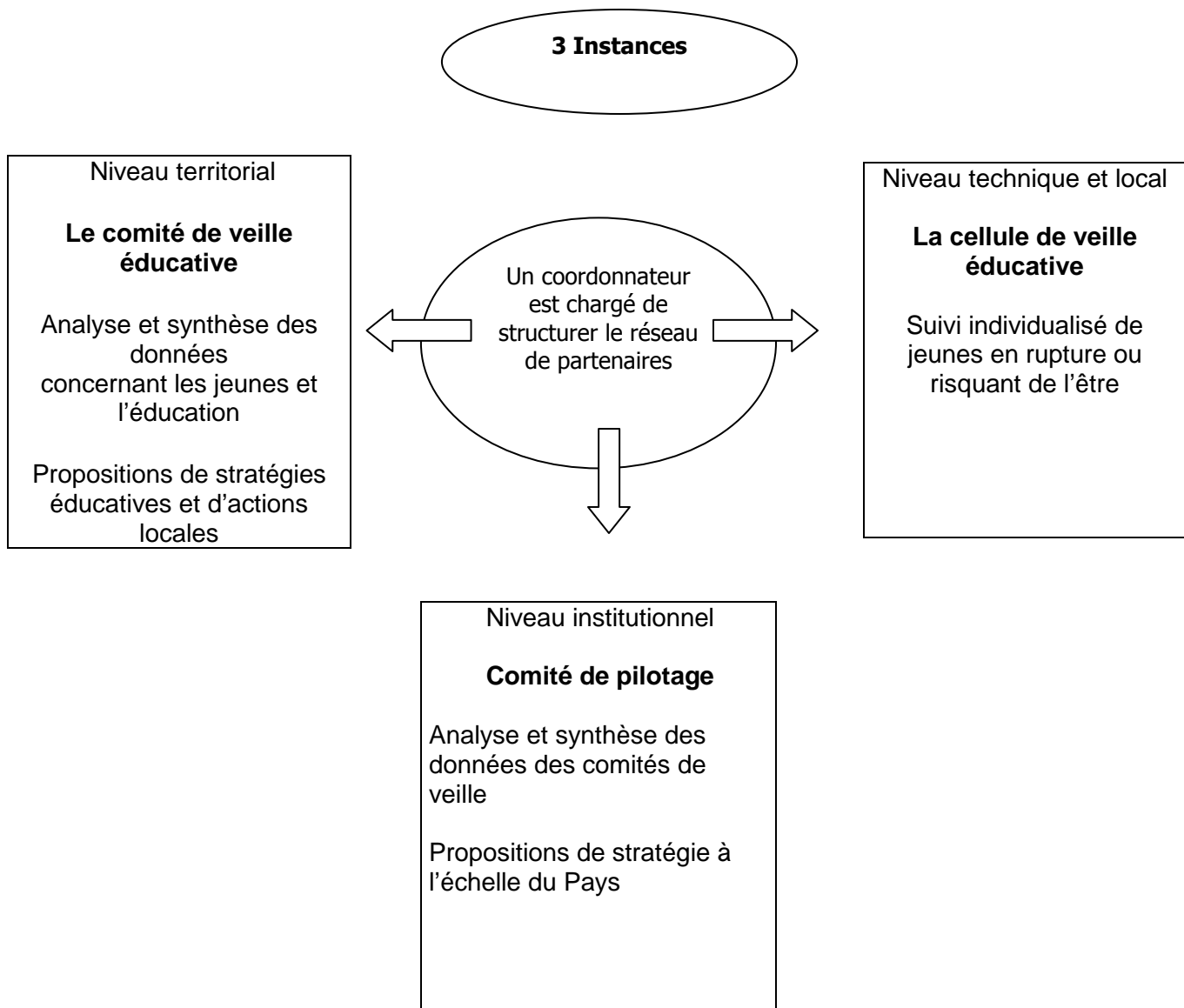
Ces échanges doivent permettre d'alimenter la réflexion et servir de base à l'évaluation pour les comités de veille et de pilotage.

De même il paraît nécessaire, à partir du moment où le dispositif comporte plusieurs cellules que des échanges réguliers aient lieu entre elles. Ceci afin de pouvoir mutualiser les expériences quand cela est possible et également d'harmoniser les pratiques tout en respectant les particularités des équipes et des territoires.

Le comité de veille éducative : élabore des stratégies éducatives et d'actions locales à partir des données générales transmises par la cellule. Met en cohérence les actions entreprises dans une logique de continuité socio-éducative. Aborde des thématiques plus générales de prévention au sein et aux abords des établissements scolaires

Aucun nom n'est cité. Elle est composée par l'inspecteur de secteur, d'élus locaux, de présidents d'associations, de l'agence de solidarité, du coordonnateur jeunesse de la communauté de commune, des parents d'élèves et de la CAF. Son périmètre est celui d'une communauté de communes ou de deux lorsqu'une communauté n'a pas de collège sur son territoire. Il se réunit deux fois par an.

Le comité de pilotage : il s'agit du niveau institutionnel. Son périmètre est celui du Pays et il est composé d'élus, de l'inspection d'académie, de parents d'élèves, de la DSD, de la CAF, de la MSA, fédération des foyers ruraux .... Il se réunit une fois par an.



#### **4) Missions des coordonnateurs**

Les coordonnateurs ont plusieurs missions sur leur territoire :

**\* Mission de ressource pour les acteurs du territoire**

Le coordonnateur peut avoir un rôle de personne ressource pour les acteurs du territoire afin de les aider à trouver des solutions en interne ou dans le réseau de partenaires avant toute activation du dispositif.

**\* Mission de contact avec les familles**

Le coordonnateur peut être saisi directement par les parents qui souhaitent que leur enfant bénéficie du soutien du dispositif.

Lorsque le dispositif est activé par des partenaires, il prend contact avec les parents et l'enfant afin de leur proposer un entretien, pour ce contact il est accompagné de la personne la mieux placée pour qu'une relation de confiance puisse s'instaurer.

Il fait le point avec eux et recueille leur accord pour engager le parcours. Le coordonnateur définit avec eux les modalités du suivi et se tient à leur disposition pour les tenir informés tout au long de la démarche.

**\* Mission de coordination de la cellule**

Suivant le territoire dont il a la charge, le coordonnateur peut être en charge de plusieurs cellules.

Le coordonnateur prépare et anime les réunions de suivi des cellules et en assure les comptes rendus, de même pour les réunions du « noyau dur ».

**\* Mission de suivi des situations des enfants inscrits dans le dispositif**

Le coordonnateur est chargé du suivi de la situation de chaque enfant, il est le garant de la cohérence et du suivi du parcours. A cette fin il centralise les informations concernant chaque enfant dans le respect des principes de la charte déontologique.

Il sert de lien, si besoin, entre l'enfant et ses parents et les intervenants. Ces derniers s'engagent à lui faire régulièrement des retours.

**\* Mission d'animation du réseau sur le territoire**

Le coordonnateur anime le réseau d'acteurs sur son territoire : il repère les personnes pouvant être des ressources pour intervenir auprès des familles et des enfants, il suit les actions mises en œuvre. Il informe les acteurs du territoire sur le dispositif et maintient une dynamique de réseau.

**\* Mission de relais et de lien avec les partenaires et les instances**

Le coordonnateur, assure le relais entre les observations et les propositions de la cellule et les instances concernées (comités de veille et de pilotage). Il travaille en lien étroit avec les coordonnateurs jeunesse, les coordonnateurs CEL, CLAS (...) de son territoire.

## **5) Evaluation du dispositif**

Afin de maintenir la cohérence du dispositif et de rester au plus près des réalités et des besoins des territoires, il est nécessaire de l'évaluer régulièrement.

On peut distinguer deux niveaux d'évaluation :

**\* L'évaluation des parcours individuels**

Cette évaluation se fait en continu, elle est réalisée à partir des critères définis en fonction des objectifs fixés avec la famille et l'enfant.

Des réajustements peuvent avoir lieu en cours de parcours ce qui implique que les critères ne soient pas définis à priori.

L'évaluation est réalisée par l'équipe de la cellule sous la responsabilité du coordonnateur. Il centralise les données en veillant au codage des informations nominatives et à la destruction des dossiers en fin de parcours, à l'exception des données anonymes destinées à l'évaluation globale du dispositif.

**\*L'évaluation globale du dispositif**

L'évaluation globale du dispositif est effectuée par les coordonnateurs en lien avec le chargé de mission du pays en charge du dispositif.

Cette évaluation est réalisée sur la base de critères généraux et anonymes sur l'ensemble du pays et par territoires.

Voici quelques pistes pour les indicateurs d'évaluation qui restent à déterminer :

- Nombre d'enfants et de familles concernés.
- Age et sexe des enfants.
- Niveau de scolarité des enfants.
- Typologie des problématiques rencontrées.
- Durée des parcours.
- Nombre de bénévoles et professionnels ayant participé au travail avec les cellules.
- Nombre de parcours considérés comme « aboutis ».
- Impact sur le travail en partenariat.